

# Le Tell : journal des intérêts coloniaux

I. Le Tell : journal des intérêts coloniaux. 1945-09-08.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

## LA QUESTION DE L'EAU A BLIDA

Si de nombreuses questions blidéennes font couler beaucoup d'encre, par contre, celle de l'eau, qui cependant est primordiale, n'a pas souvent l'honneur des colonnes des journaux.

C'est évidemment une question bien épineuse. Aussi, je dirai de suite que je n'ai nullement la prétention d'apporter la solution unique, ni d'indiquer quelque bon coup de baguette magique : je ne suis ni sourcier, ni géologue ; je voudrais simplement étudier la question en bon Blidéen moyen.

D'abord, lorsqu'on parle du problème de l'eau, on ne pense généralement qu'à l'eau potable, et, à part les jardiniers eux-mêmes rares sont ceux qui songent à l'eau d'irrigation ; et cependant, si Blida s'est fait au cours des temps un renom si envié de Ville des Roses et de Ville des Orangers, de ville agréable, facile à vivre, où l'on trouvait toujours à profusion légumes et fruits, de ville où le petit retraité aimait à venir vivre ses années de repos, de petite ville enfin, qui par sa verdure et ses jardins faisait oublier la brousse algérienne et rappelait un peu certains petits coins verdoyants de France, Blida le devait non pas à son eau potable, mais à son eau d'irrigation : toutes les villes algériennes ont comme Blida de l'eau potable et, comme Blida, elles en ont plus ou moins, mais bien rares sont celles qui ont le bonheur d'avoir en même temps de l'eau d'irrigation ; aussi, que de villes privées de fruits et de légumes, privées de verdure et de fraîcheur.

Sans eau potable, Blida n'existerait évidemment plus, mais sans eau d'irrigation Blida ne serait plus Blida.

C'est pourquoi, pour les Blidéens, il ne doit pas exister deux problèmes — eau potable et eau d'irrigation — mais un seul : le **problème de l'eau**.

Or, comment se pose ce problème ?

C'est très simple : tous les citadins sont d'accord pour dire : nous manquons d'eau potable ; tous les jardiniers proclament : nous manquons d'eau d'irrigation.

Malheureusement et à première vue, tous ont raison : ces temps-ci, on peut voir tous les jours à Blida de longues chaînes de ménagères aux fontaines publiques et ceux qui veulent s'en donner la peine peuvent aller voir dans les jardins les carrés de tomates abandonnés et les parcelles incultes faute d'eau. Je crains que la ménagère, qui le soir a passé un quart d'heure à la fontaine publique pour rapporter chez elle un bidon d'eau, et qui, le lendemain matin, se plaint de ne trouver sur le marché ni tomates, ni patates douces, ni aucun des légumes indispensables, ne se rende pas compte que ce sont là les effets du même problème : **celui de l'eau**.

Je dois dire de suite, pour ne pas fausser les idées et maintenir le problème dans son juste cadre, que l'année 1945 que nous vivons est **anormalement sèche** : il n'a pas plu depuis le mois de janvier, il n'y a pas eu la moindre giboulée de mars, la moindre pluie de printemps. Il serait donc dangereux de tirer des conclusions et de rechercher des solutions en se basant uniquement sur ce qui se passe cette année.

Aussi voyons plutôt ce qui a été fait au cours des temps : la situation ancienne était la suivante : la ville de Blida était limitée par les remparts qui se poursuivaient le long des grands boulevards actuels : Boulevards de Metz, Malakoff, Beauprêtre, Boulevard de Paris. Tout autour, il n'y avait ni quartier de la gare, ni faubourg d'Alger, ni Ouled-Sultan, ni lotissements, ni immeubles, ni villas, mais seulement des jardins : **350 hectares de jardins irrigués**.

La ville de Blida était alors alimentée en eau potable par les sources dites de « Fontaine Fraîche ». Les jardins étaient irrigués à l'aide des eaux dérivées de l'Oued-el-Kebir.

Il est remarquable de constater qu'à l'époque, l'Administration supérieure avait toujours dans ses préoccupations de sauvegarder les jardins et l'irrigation : l'arrêt de concession des eaux à la ville de Blida, limitait à 20 litres par seconde la quantité d'eau à prélever à Fontaine Fraîche et il faisait obligation à la ville d'une part de rejeter le surplus des 20 litres seconde à la rivière et, d'autre part, de restituer à l'irrigation par la voie des égouts toutes les eaux non consommées : le principe en lui-même était excellent : il reflétait le souci constant d'utiliser au mieux des intérêts de la collectivité la totalité des eaux dont on disposait : en ce temps-là gaspiller la moindre goutte d'eau était considéré comme un crime : les temps ont bien changé ; on n'a pas plus d'eau, peut-être moins, et je crains, comme je l'exposerai plus loin, que le gaspillage soit maître.

Les propos d'une Ménagère sur "l'eau à Blida", publiés dans notre précédent numéro, auraient-ils éveillé quelques échos ?

Nous nous faisons un plaisir d'insérer aujourd'hui un article très documenté de notre concitoyen Louis MARLE, architecte à Blida et agent technique du Syndicat d'Irrigation de l'Oued-el-Kebir, qui traite de tous les aspects de cette question vitale, d'une brûlante actualité.

Au fur et à mesure de son extension, la ville de Blida a augmenté ses prélèvements à Fontaine Fraîche, jusqu'à arriver d'ailleurs à prendre la totalité du débit des sources.

Evidemment, chaque litre-seconde pris en plus par la commune se trouvait en moins dans les canaux d'irrigation.

Il arriva même un jour où le débit total des sources de Fontaine Fraîche fut insuffisant pour les besoins en eau potable : on fit alors un puits dans la rivière, au confluent de l'Oued-el-Kebir et du Taberkatchent et on dénomma ce puits : "Aïn-Bouzar".

○ ○ ○

Le résultat fut immédiat : les réservoirs de la commune se remplirent plus vite, parfois même d'une eau boueuse de couleur café-au-lait, mais le débit des canaux d'irrigation diminua de plus belle.

Les besoins de la ville devenant toujours de plus en plus grands, on chercha à augmenter le débit du puits par tous les moyens (approfondissements, galeries, etc...)

Le résultat fut toujours le même : les nouvelles quantités prélevées venaient toujours amoindrir le débit des canaux d'irrigation.

Autrement dit, et c'est là le point qui me paraît capital, c'est là surtout ce que je voudrais que tous les Blidéens comprennent : **on n'a jamais rien fait de neuf, on n'a jamais trouvé d'eau, on n'a jamais rien innové, on s'est toujours, pour les recherches d'eau, cristallisé sur un seul point — la Fontaine Fraîche et le confluent de Taberkatchent —, on n'a pas plus d'eau aujourd'hui qu'il y a cent ans, on a toujours eu, au cours des temps, l'égalité suivante :**

**Eau potable + Eau d'irrigation = Constante.**

En un mot, on a toujours pratiqué la politique de facilité, que j'appellerai la politique « du baquet vide et du baquet plein ».

Le baquet vide, c'était les réservoirs d'eau potable de la commune, et le baquet plein, c'était le canal d'irrigation : pour remplir le baquet vide, on vidait le baquet plein.

Mais, dira-t-on, l'histoire est presque incroyable : comment les maraichers et jardiniers auraient-ils accepté de voir ainsi disparaître peu à peu leurs droits aux eaux d'irrigation ?

Il est aisé de comprendre ce qui s'est passé : chaque fois que la ville a augmenté ses pré-

lèvements en eau potable, c'est que Blida s'étendait, c'est qu'un nouveau faubourg se créait : or, où s'installaient les nouveaux quartiers ? Naturellement aux abords immédiats de l'ancienne ville, c'est-à-dire toujours dans la zone irrigable : ce fut le quartier de la Gare, le quartier des Ouled-Sultan, le quartier du Bois-Sacré, le faubourg d'Alger et les nombreux lotissements : tout autant de riches jardins maraichers qui disparaissaient. A telle enseigne qu'à l'origine il existait 350 hectares de jardins irrigables et qu'il n'en reste plus aujourd'hui que 180.

La moitié du volume des eaux d'irrigation a peu à peu disparu, la moitié des jardins maraichers a peu à peu disparu... Mais, en même temps, a disparu la moitié de l'approvisionnement des marchés de Blida, la moitié de la production de légumes... Les légumes se sont raréfiés... d'où hausse des prix. Et l'on a connu — et l'on connaît encore — les interminables chaînes pour rapporter chez soi un bien maigre approvisionnement : voilà où

**a conduit la politique de facilité, la politique « du baquet plein et du baquet vide ».**

Blida est, à ce point de vue, bien mal en point. La situation est devenue critique.

Si les responsables — qui étaient d'ailleurs

parfaitement irresponsables — semblent n'y avoir jamais songé, le Blidéen moyen a toujours pensé que si les besoins en eau potable augmentaient, c'est que la population s'accroissait, mais c'est aussi que les besoins en légumes devenaient plus grands : la logique aurait voulu que, chaque fois qu'un hectare de jardin disparaissait du fait de l'extension de la ville, on s'attache à le remplacer, non pas par un autre hectare irrigable, mais bien par deux autres, puisque les consommateurs de légumes devenaient plus nombreux...

Chaque fois qu'on cherchait à augmenter les volumes d'eau potable de la commune, il fallait chercher à augmenter les volumes des eaux d'irrigation : il n'a jamais rien été fait dans ce sens, mais tout dans le sens contraire. C'est regrettable et nous payons ce manque de discernement.

Or, à qui appartenait-il de veiller à cela ?

Je prétends que c'était là le rôle de la commune et non pas, comme on pourrait le croire, celui du Syndicat d'Irrigation.

En effet, qu'est-ce que le Syndicat d'Irrigation ? C'est une association de maraichers

qui se sont réunis pour défendre leurs intérêts communs. Cette assemblée représente bien un intérêt collectif, mais cet intérêt collectif n'est que la somme des intérêts personnels de chaque irrigant. Or, l'intérêt particulier de chaque maraicher est évidemment d'avoir le maximum d'eau d'irrigation pour son usage personnel de manière à s'assurer une production maxima de légumes, mais son intérêt est aussi que ses légumes se vendent le plus cher possible. Or, plus il y aura de jardins, plus il y aura de légumes, et plus il y aura de légumes, moins cher ils se vendront : on comprend ainsi aisément que ce n'était pas au Syndicat d'irrigation à chercher à étendre la zone irrigable.

La commune, au contraire, représente le véritable intérêt collectif de la ville : c'était à elle de voir quelles allaient être les conséquences de sa politique de l'eau ; c'était à elle de comprendre au cours des temps qu'il n'y avait pas deux problèmes distincts — celui de l'eau potable et celui de l'eau d'irrigation, — mais bien qu'un seul problème : le **problème de l'eau à Blida**.

Or, il semble bien que les municipalités successives de Blida aient jusqu'ici toujours adopté la même ligne de conduite : satisfaire l'électeur au prix du moindre effort ; lui donner de l'eau potable, puisqu'il en réclamait, lui en donner parfois dans des conditions bien précaires, mais lui en donner tout de même, serait-ce de l'eau de rivière. Il semble bien que les élus se soient toujours dit : « l'électeur est un imbécile, un simple, incapable de raisonner. » — s'il n'a pas d'eau potable il ne manquera pas de nous en rendre responsables, car c'est notre premier devoir que de lui en donner, mais, s'il manque de légumes, si le coût de la vie augmente, il accusera le syndicat d'irrigation, les maraichers, les spéculateurs ou tous ceux qu'il voudra, mais il sera incapable de comprendre que l'eau que nous lui avons donnée en plus ne représente que les carottes et haricots qu'il a en moins...

Telles sont les grandes lignes du problème de l'eau à Blida, tels sont les faits qui nous ont menés à la situation actuelle.

La situation actuelle, je l'ai dit, est la suivante : les Blidéens se plaignent de manquer d'eau potable, les jardiniers se plaignent de manquer d'eau d'irrigation.

Mais aussi, j'ai déjà dit que l'année 1945 était une année anormalement sèche et qu'il serait dangereux de tirer des conclusions en se basant uniquement sur les constatations actuelles.

Cependant, ces conditions anormales, cette sécheresse persistante vont permettre de mettre en relief toutes les erreurs commises tant au point de vue eau potable qu'au point de vue irrigation.

Pour ce qui est de l'eau potable, je citerai d'abord le fait suivant — que l'on peut constater souvent et que j'ai constaté et fait constater en juin dernier : dans certains quartiers de la ville, l'eau manque et ne parvient pas aux étages des immeubles, alors que dans d'autres quartiers elle coule normalement : **au même moment les réservoirs de la commune sont pleins et débordent**.

Situation paradoxale, qui semble impossible, mais malheureusement bien réelle.

L'explication est simple et je voudrais la faire bien comprendre à l'aide d'un exemple : un propriétaire d'une maisonnette a deux robinets, l'un à la cuisine, l'autre à la buanderie. Le branchement est fait avec les sections de tuyaux nécessaires pour assurer cette alimentation, et le propriétaire n'a jamais manqué d'eau. Un jour, il aménage une salle de bains, il construit un étage, installe une nouvelle cuisine, une nouvelle salle de bains, il ajoute une nouvelle buanderie, de nouveaux w-c, un robinet dans le jardin, etc..., et il se garde bien de changer sa prise et sa canalisation d'amenée. Le résultat ne se fait pas attendre : lorsqu'on ouvre plusieurs robinets en même temps, rien ne fonctionne plus, il n'y a plus d'eau. La canalisation qui était suffisante pour alimenter deux robinets est impuissante à en alimenter douze.

La commune de Blida a fait, en bien plus grand, ce qu'a fait le propriétaire de la maisonnette. A l'origine, son réseau de distribution d'eau potable se bornait à une conduite d'amenée et aux conduites nécessaires pour alimenter 5 bornes fontaines réparties dans les différents quartiers de l'ancienne ville. C'est sur cet embryon de réseau que s'est greffé tout le reste, tout ce qui existe aujourd'hui, et tout cela sans plan directeur, sans méthode.

Aujourd'hui, la situation s'est tellement compliquée que je ne crois pas exagérer en disant que les Services Techniques de la commune ignorent eux-mêmes en quoi consiste le réseau de distribution actuel. Mon métier d'architecte à Blida me l'a souvent montré : lorsqu'il s'agit d'effectuer un branchement d'eau potable pour alimenter un lotissement, un

### La reddition du Japon met fin à la guerre mondiale

## La reddition du Japon met fin à la guerre mondiale

C'est dimanche 2 septembre à 10 h. 30 heure de Tokio. (3 h. 30 heure locale), que la reddition japonaise a été signée à bord du cuirassé américain « Missouri ».

Trois dignitaires japonais, les représentants des Nations Unies et le Général Mac Arthur ont signé l'historique traité de reddition, par lequel se termine la guerre du Pacifique, dernier bastion ennemi.

L'ordre des signataires de l'acte a été le suivant : JAPON, ETATS-UNIS, CHINE, GRANDE-BRETAGNE, U.R.S.S., AUSTRALIE, CANADA, FRANCE, PAYS-BAS, NOUVELLE-ZÉLANDE.

Dès le 3 septembre, les forces américaines d'occupation ont opéré des débarquements massifs à Yokohama et 25.000 hommes s'apprêtent à occuper Tokio.

Le Mikado dans une proclamation a déclaré : « J'ordonne à tout mon peuple de cesser les hostilités, d'exécuter la reddition et d'obéir ».

Ainsi prend fin, six ans jour pour jour après son début, la folle entreprise, par laquelle l'Allemagne et ses Alliés de l'Axe Berlin-Rome-Tokio, avaient pensé soumettre le monde.

Le sang cesse de couler sous toutes les latitudes. Bien des larmes couleront encore hélas ! car les victimes furent nombreuses. C'est en pensant à elles qu'il faut aujourd'hui construire une PAIX DURABLE. C'est la tâche de demain pour TOUS LES HOMMES DE BONNE VOLONTE.

## La question de l'eau à Blida

\*\*\*

immeuble où une simple villa, il est rare que l'on puisse obtenir des directives de la Mairie. Alors, on se renseigne sur ce qui existe auprès du voisin, du maçon, du cantonnier ou du plombier; finalement, on ouvre une tranchée en travers de la chaussée et on finit par découvrir la conduite d'eau — après avoir bien souvent crevé la conduite du gaz —. Cette conduite, on ne sait d'ailleurs le plus souvent ni d'où elle vient, ni où elle va... Détail que tout cela : qu'a-t-on trouvé? du 60 m/m?... Alors faisons le branchement en 50 m/m... Ou en toute autre dimension, peu importe... les services communaux sont très « coulants »; ils ne vous imposent rien et vous laissent toute latitude. Il est malheureusement bien vrai qu'en l'absence de plan directeur, ils ne peuvent agir autrement : s'ils intervenaient et prescrivaient la moindre chose, ce ne serait qu'au nom de l'arbitraire et le résultat serait peut-être encore plus désastreux.

Ainsi, au cours des temps, on a doublé, triplé les conduites d'amenée, on a remplacé les canalisations de certains quartiers, on a retouché, modifié, mais toujours d'une manière arbitraire. Jamais n'a été établi un seul plan de distribution. On n'a jamais travaillé avec méthode. On n'a jamais eu aucun plan directeur.

Alors, lorsque le technicien affirme qu'un réseau de distribution d'eau potable se calcule au même titre qu'un réseau de distribution d'énergie électrique, qu'il ne saurait être question d'a peu près, que la moindre erreur suffit à « détraquer » tout le système, le Blidéen moyen comprend pourquoi il n'a pas d'eau au robinet de sa cuisine même lorsque — chose qu'il ignorait — les réservoirs communaux débordaient; et il n'a pas besoin de technicien pour comprendre que si tout le monde fermait son robinet et qu'il soit seul à ouvrir le sien, il aurait à ce moment de l'eau.

J'affirme donc que le mal dont souffre Blida au point de vue eau potable vient en premier lieu des déficiences du réseau de distribution ou, plus exactement, de l'inexistence totale d'un réseau de distribution rationnel : on disposerait de cent fois plus d'eau, de réservoirs cent fois plus grands, j'affirme qu'avec le même réseau de distribution la situation ne changerait que bien peu.

Le Blidéen moyen qui comprend maintenant pourquoi son robinet ne coule pas en été, aux heures où tout le monde ouvre en même temps tous ses robinets a toujours compris qu'il ne risque pas d'avoir d'eau lorsque les réservoirs communaux sont vides.

Or, les réservoirs communaux sont parfois vides. Je reprends l'exemple du propriétaire de la maisonnette qui avait primitivement deux robinets au rez-de-chaussée et qui n'avait jamais connu le manque d'eau : en plus du 1<sup>er</sup> étage et de tous les robinets supplémentaires qu'il a placés, il installe dans sa cave, en sous-sol, au point le plus bas de son immeuble, une blanchisserie, qui nécessite de grosses quantités d'eau, il place de gros tuyaux, de gros robinets, mais ne change toujours pas son branchement : inévitablement, l'eau veut bien descendre, mais elle ne consent même plus à couler au premier robinet du rez-de-chaussée.

Eh bien, la commune de Blida a encore agit comme le propriétaire de la maisonnette : elle a plusieurs installations dans les points les plus bas de son territoire, des installations avec de grosses conduites et de gros robinets : l'Hôpital Psychiatrique, la Base Aérienne, la Tribu de Kezrouna. Si ces installations viennent à ouvrir leurs robinets, plus d'eau en ville, et les réservoirs se vident.

Au titre des erreurs je citerai la prodigalité avec laquelle l'eau potable est toujours dépensée : l'eau qui ruisselle sur les massifs de la place de l'ancien pédiluve est de l'eau potable. L'eau qui alimente les vasques centrales de la place Franchet d'Espérey est de l'eau potable. L'eau qui alimente les jets d'eau, les bassins de la Place d'Armes, du Jardin Bizot, du Bois Sacré, de la Place d'Alger, est de l'eau potable.

De nombreux jardins publics ont été créés et aménagés de telle sorte qu'il n'a plus été possible de les entretenir avec les eaux d'irrigation dont disposait la commune et qu'il a fallu les irriguer avec de l'eau potable : jardins de la Place Franchet d'Espérey, de l'Ecole Casenave, corbeilles du Boulevard Trumet, jardins de la Place d'Alger, jardins de la Porte d'Alger, etc...

Enfin, à ma connaissance, il n'a jamais été pris de mesures sérieuses pour éviter le gaspillage et les pertes : de nombreux établissements, parfois très importants, disposent gratuitement ou forfaitairement de l'eau potable ; les compteurs n'existent pas ; s'ils existent, c'est pour la forme : ils sont « arrêtés » ou « suspendus », aussi, certains de ces établissements peuvent se permettre le luxe, quand la ville manque d'eau, de gaspiller sans compter, d'irriguer à l'eau potable de véritables jardins potagers.

Les eaux qui s'écoulent dans le fossé de la route d'Oued-el-Alléou, au dessous du Camp d'Aviation, ne sont pas des eaux de source : ce sont les eaux résiduaires de la Base Aérienne, le débit que tout le monde peut constater paraît bien fort et il ne représente cependant qu'une bien faible fraction du débit d'eau potable livré par la ville (livré d'ailleurs sans contrôle). Il est bien difficile de ne pas penser au gaspillage : les eaux résiduaires coulent jour et nuit : c'est donc que les robinets ne sont même pas fermés lorsque tout le monde dort...

Pour les pertes, je dirai que l'état de vétusté de certaines parties du réseau de distribution est tel que les fuites ne peuvent qu'être très nombreuses : elles ne sont réparées qu'autant qu'elles manifestent leur présence et que les eaux refluent sur la chaussée, mais toutes les fuites qui trouvent un chemin souterrain jusqu'à l'égout voisin demeurent ignorées.

Je dirai aussi que la plupart des bornes fontaines — malgré qu'elles soient dotées

d'un système dit « anti-gaspilleur » — coulent jour et nuit et que de très nombreux branchements particuliers fuient d'une manière constante.

Je ne passerai pas en revue les nombreux gaspillages commis par les particuliers : ils sont trop connus.

Mais je serais injuste si je terminais cet exposé sans indiquer une économie qui a toujours été réalisée par la commune : elle n'a, en effet, jamais hésité à alimenter en eau potable la Base Aérienne, l'Hôpital Psychiatrique, la fraction de Kezrouna, la piscine militaire, mais elle s'est toujours refusée à alimenter en eau potable les abreuvoirs et lavoirs de Joinville et de Montpensier, qui, encore aujourd'hui sont alimentés avec les eaux d'irrigation, c'est-à-dire avec des eaux polluées.

Pour terminer le chapitre des erreurs commises, j'ajouterai qu'il est curieux de constater la légèreté qui a toujours présidé — en matière d'alimentation en eau — à toutes les réalisations blidéennes.

La logique la plus élémentaire veut qu'avant de créer une agglomération, soit solutionnée la question d'alimentation en eau : c'est la quantité d'eau dont on disposera qui déterminera l'importance de l'agglomération future.

A Blida, on a créé l'Hôpital Psychiatrique, on a créé la Base Aérienne, on voulait créer une immense cité militaire — il y a eu commencement de réalisation puisque tous les terrains nécessaires ont été acquis par voie d'expropriation —. S'est-on jamais demandé comment ces nouveaux centres seraient alimentés en eau?

N'a-t-on pas construit, il y a bien peu de temps, une piscine sur le Stade Duruy : réalisation relevant uniquement de l'Autorité Militaire, me dira-t-on ; toujours est-il que cette piscine a fonctionné et qu'elle est bel et bien branchée sur la conduite d'eau potable qui descend à l'Hôpital Psychiatrique.

D'ailleurs, la commune elle-même n'allait-elle pas, en 1942, construire deux piscines? N'a-t-elle pas payé des honoraires pour un projet de Stade Municipal comportant des piscines? Or, le projet réglait-il la question d'alimentation en eau? Evidemment non. Et, si le 8 novembre 1942 n'était pas arrivé, ce serait aujourd'hui réalisé : deux nouvelles grosses conduites auraient été branchées sur les petites qui existent et cinq hectares de jardins irrigables auraient encore disparu d'un seul coup.

Pour ce qui est des eaux d'irrigation, je ne citerai qu'une seule erreur, mais combien grave.

J'ai déjà exposé qu'à l'origine l'Administration Supérieure avait toujours eu souci de ne laisser perdre aucune goutte d'eau : la quantité d'eau mise à la disposition de la ville était fixée ; à cette dernière d'économiser et d'utiliser cette eau précieuse d'une manière judicieuse. La commune devait par surcroît rendre à l'irrigation toutes les eaux non consommées.

Or, ces eaux non consommées représentent une très grosse quantité : en effet, sur 100 litres d'eau potable mis à la disposition d'une famille, plus de 75 sont récupérables sous forme d'eaux usées — eaux de lavages, de vidange, de chasses, etc... —.

La commune redonnait donc à l'irrigation les 3/4 des eaux qu'elle prélevait à Fontaine Fraiche, lorsqu'elle ne prenait que 20 litres seconde.

Or, lorsque la ville s'est étendue, on a reculé devant le problème des égouts, comme on a toujours reculé devant celui de l'eau. Un loi sur les lotissements permettait d'obliger les lotisseurs à construire, à leurs frais, les égouts nécessaires à l'évacuation des eaux usées. Il eut suffi d'avoir un plan directeur, un plan d'ensemble pour obliger chaque lotisseur à réaliser, avant toute vente, une partie de ce plan, sans qu'il en coûte un centime à la commune. Il n'en a rien été : c'était trop compliqué ; la solution de facilité a toujours été maîtresse dans tous les domaines : on a laissé installer partout des fosses perdues, et le désastre s'est peu à peu consommé : plus une seule goutte d'eau n'a été récupérée pour l'irrigation : toutes les eaux potables distribuées en dehors des anciens remparts de Blida sont irrémédiablement perdues.

Je sais bien l'objection de la plupart : « Pouah ! arroser avec des eaux d'égout ! Quel crime ! Et l'hygiène, qu'en fait-on ? »

Je ne développerai pas ici ce sujet. Je dirai simplement, quoiqu'en disent les hygiénistes rigoureux, que le système existe depuis cent ans, que depuis, Blida n'a jamais été décimé par le choléra et la fièvre typhoïde, que c'est encore parmi les jardiniers que l'on trouve les plus beaux exemples de santé et de longévité, que, s'il y a eu des cas de typhoïde, on les a peut-être surtout connus depuis que notre eau potable n'est plus uniquement de l'eau de source, mais bien de l'eau de rivière. Je dirai aussi pour ceux qui ne le savent pas, que les légumes poussent et pousseront toujours dans le fumier et le purin, toutes choses que le citadin doit trouver certainement aussi reposantes que l'eau d'égout.

Mais, pour tranquilliser tout le monde, j'ajouterai qu'en négligeant de récupérer les eaux usées, on s'est interdit la possibilité de pouvoir un jour les traiter et les épurer.

Je viens de parler de remèdes et j'ai dit, tout au début que je n'étais ni sourcier ni géologue et qu'il ne fallait pas attendre de moi ni la

solution, ni le coup de baguette qui submergerait Blida sous une rivière. Cependant, je voudrais indiquer une méthode, une marche à suivre qui découle du bon sens, une ligne de conduite qui devrait être arrêtée une fois pour toutes.

**D'abord, pour le présent et l'immédiat :**  
— Reconnaître que si la ville manque d'eau, elle manque encore plus d'eau d'irrigation que d'eau potable.

L'année présente est exceptionnellement sèche, et cependant, jusqu'ici, on n'a jamais été obligé d'interrompre la fourniture d'eau potable. La quantité dont on dispose est simplement mal répartie : de nombreux immeubles, des quartiers entiers ont de l'eau en abondance, d'autres en sont totalement dépourvus.

Les années précédentes, qui étaient normales, ont vu en plein été les armées alliées installer au Champ de Manœuvres, aux stades, à la Base Aérienne et un peu partout des conduites supplémentaires, qui coulaient d'une manière continue, la ville regorgeait de monde — civils et militaires — les jets d'eau fonctionnaient, les bassins publics étaient pleins, les jardins publics étaient arrosés à l'eau potable, en un mot, le gaspillage était maître... et l'eau n'a jamais manqué.

— Etablir donc, en premier lieu, un plan de distribution rationnel, en accord avec le plan d'extension de la ville, lequel devra être une fois pour toutes arrêté. Voir grand... mais pas trop... pour ne pas rendre tout impossible. Ne pas tabler, par exemple, sur une population de 200.000 habitants : rien ne fait prévoir, que je sache, la découverte à Blida de mines d'or ou de puits de pétrole.

— Décider que, dans l'avenir, toute nouvelle installation, toute réparation, toute modification apportée au réseau actuel de distribution d'eau potable se fera dans le cadre du plan établi.

— Etablir en même temps un programme de réalisation du plan échelonné sur plusieurs années de manière à faire disparaître peu à peu le réseau défectueux actuel et à le remplacer par le nouveau.

— Pratiquer dès à présent une politique d'économie, réprimer tous les abus, surveiller surtout les gros consommateurs tous les établissements — quels qu'ils soient — qui ont l'eau potable à discrétion.

— Etablir de même un plan d'un réseau d'égouts rationnel et dans toutes les réalisations futures, se conformer à ce plan. Assurer au maximum la récupération des eaux usées.

**Pour l'avenir :**  
— Renoncer à la politique traditionnelle de facilité, à la politique de l'autruche, à celle que j'ai appelée la politique du baquet plein et du baquet vide.

— Regarder le problème bien en face et lui trouver une solution. Il faut trouver de l'eau... Il faut augmenter les volumes d'eau potable et encore plus les volumes d'eau d'irrigation. Il ne faut plus se contenter de ce qui existait il y a un siècle.

### Dans la région

#### MOUZAIVILLE

La kermesse organisée samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 septembre, a obtenu un franc succès. De nombreux visiteurs, venus des communes environnantes, s'étaient déplacés sur le vu du programme et des affiches. Ils n'ont pas été déçus.

Comme les fêtes étaient organisées par le Bataillon d'Instruction, au profit des Œuvres sociales de l'Armée de l'Air, la matinée du samedi fut exclusivement militaire. Ce fut la dernière cérémonie présidée par le colonel GOURILLON, qui présentait le B.I.D. à son remplaçant, le colonel ANSELME. Les autorités civiles de Mouzaiville, groupées autour de M. Roux, maire, étaient présentes. A onze heures, le ruban tricolore, qui fermait symboliquement la base, était coupé et les invités franchissaient la porte.

A seize heures la population pénétrait à son tour et s'égaillait dans les stands, aussi nombreux que bien achalandés. Parmi les attractions diverses signalons l'innovation de la bombe atomique « qui permettait aux aspirants bombardiers de s'assurer de leurs réflexes ». Quant à la voiturette traînée par un bourricot, elle fit le bonheur de nombreux bambins. Mais le clou fut certainement les bals qui attirèrent la jeunesse des environs qui tournoya les deux soirs aux flonflons de l'orchestre de l'Avia-Jazz. La piste, bien séparée du public, permettait aux danseurs de s'adonner librement à leurs ébats, sans être gênés par les spectateurs.

Un buffet bien achalandé permettait le rafraichissement et la restauration. Dimanche soir, un feu d'artifice clôtura la fête.

Des félicitations bien méritées furent adressées aux organisateurs qui, sous l'impulsion de leur chef, le capitaine LEMAIRE, se dépensèrent pendant les jours qui précédèrent et se surpassèrent pendant les deux jours de la fête.

On parlera longtemps à Mouzaiville de la Kermesse du B.I.D.

#### Voici le résultat de la tombola :

765, une surprise ; 1178, un poulet ; 2437, un lapin ; 1581, une surprise ; 1101, un poulet ; 534, un lapin ; 1393, une surprise ; 5, deux pigeons ; 913, treize œufs ; 2086, un poulet ; 714, un lapin ; 573, un poulet ; 713, un lapin ; 515, un poulet ; 1130, un lapin ; 155, une bouteille liqueur ; 584, un poulet ; 1789, un lapin ; 1252, un poulet ; 1090, un lapin ; 73, un coussin brodé ; 178, une dinde ; 1829, un mouton ; 1066, un dinde. **Lots de consolation :** une bouteille de Champagne : 514, 499, 1205 et 1600.

Les lots non retirés avant le 9 septembre resteront acquis aux organisateurs.

Pour cela, on dispose aujourd'hui d'un organisme créé ces dernières années par l'Etat : le Service de la Colonisation et de l'Hydraulique, où des ingénieurs ont été placés et spécialisés dans les questions hydrauliques.

C'est à cet organisme que la Commune et le Syndicat d'Irrigation en complet accord doivent s'adresser. La question à poser est simple :

« Peut-on, oui ou non, augmenter le volume total des eaux fournies par les sources et le bassin de l'Oued-el-Kebir ? »

Les Ingénieurs répondront. Si la réponse est affirmative, les travaux nécessaires ne seront entrepris que sur des certitudes.

Si elle est négative, ou s'il y a trop d'incertitude et trop d'âlés, s'il y a disproportion entre les travaux à exécuter et les résultats à obtenir, que l'on se débarrasse une fois pour toutes de cette idée fixe, qui semble avoir toujours aveuglé ceux qui se sont occupés de ces questions : à savoir que l'eau à Blida — aussi bien eau potable qu'eau d'irrigation — ne peut venir que du bassin de l'Oued-el-Kebir, que de Fontaine Fraiche et de Taberkatchent.

Qu'on cherche ailleurs — ou plus haut, ou plus bas —.

N'a-t-on pas l'exemple de nombreuses communes qui vont chercher leur eau très loin, qui ont réalisé des travaux peut-être gigantesques, mais couronnés de succès? Ne parlez-vous pas pour la ville d'Alger de 160 millions de litres d'eau par jour? Ne va-t-elle pas aller chercher ses eaux à Baraki et au Gué de Constantine?

Or, s'il est vraiment impossible d'augmenter le volume total des eaux fournies par l'Oued-el-Kebir et les sources avoisinantes, si ce volume doit toujours rester ce qu'il était il y a 100 ans, s'il n'est possible d'augmenter le volume d'eau potable qu'au détriment de l'eau d'irrigation, les Blidéens ne frémiront-ils pas en pensant qu'à moins de 6 kilomètres de la ville, à moins de 3 kilomètres de l'Hôpital Psychiatrique et de la Base Aérienne, il existe des propriétés particulières qui disposent de puits pratiquement inépuisables?

Est-il normal qu'une population de 60.000 habitants connaisse le manque d'eau alors qu'au même instant, un seul propriétaire rural, pour irriguer sa vigne et son orangerie puisse pomper 400 mètres cubes heure? Et cela à moins de 6 kilomètres?

Or, 400 mètres cubes heure, c'est 10 millions de litres par jour, c'est 160 litres par personne et par jour...

Une solution transitoire ne serait-elle pas d'alimenter la base aérienne, l'Hôpital Psychiatrique, Joinville et Montpensier par des pompes?

Pour pomper et refouler des eaux, il faut évidemment de l'énergie électrique : mais chaque fois que l'on fait passer des eaux dans les conduites de la commune au détriment des canaux d'irrigation, les Blidéens savent-ils que c'est de l'énergie perdue? Savent-ils que les eaux d'irrigation, avant de parvenir aux jardins, font tourner les turbines des moulins?

Tout ceci ne peut être que le résultat d'une étude approfondie et le tout est d'avoir le courage de l'entreprendre.

### Avis municipaux

Le Maire de la ville de Blida a l'honneur de prévenir ses administrés, qu'en raison de la sécheresse persistante et de la nécessité de constituer une réserve permettant d'alimenter tous les quartiers, un premier essai de fermeture complète de l'eau sera effectué de 13 heures à 18 heures, à compter du mardi 4 septembre.

Un deuxième essai aura lieu à partir du dimanche 9 septembre, l'eau sera fermée la nuit de 22 heures à 6 heures.

Il sera procédé à une enquête de huit jours, du 5 septembre au 12 septembre 1945, dans la commune de Blida, sur le projet d'établissement, par la Société Lebon et Cie, d'une ligne électrique de 22 kw., destinée à alimenter la station de pompage de la ville de Blida. Les pièces de ce projet sont déposées pendant la durée de l'enquête, à la Mairie de Blida, bureau des travaux communaux.

Ménagères augmentez  
votre ration de **CAFÉ**  
avec **NÉGRÉTA**  
succédané **NIZIÈRE**

### RAVITAILLEMENT

Taux des rations du mois de septembre

Huile, 3/4 litre par consommateur.  
Savon, 110 gr. par consommateur de plus de 3 ans ; 220 gr. par consommateur de moins de 3 ans.

L'attribution de sucre et café sera fixée ultérieurement.

Une distribution d'allumettes s'effectuera chez les épiciers, à raison de 2 boîtes par personne, au titre du mois de septembre 1945.

#### Nous informons que

**LA MAISON BELHADJ HASSEN**  
25, rue Tirman, Blida  
sera fermée du 7 septembre  
au 21 septembre

### Conseil Municipal

Lors de sa dernière réunion, le Conseil municipal de Blida a adopté, à l'unanimité, le vœu suivant :

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, du 25 août 1945, sur la proposition de la Commission d'Assistance et d'Hygiène publique, attire l'attention de l'Inspection Départementale d'Hygiène sur les inconvénients et même les dangers que présente l'absence de médecins de garde à Blida la nuit et les jours fériés et forme le vœu qu'un tour de garde soit établi entre les différents praticiens installés dans notre ville.

# NOUVELLES DE BLIDA

**PHARMACIES DE SERVICE.** — Pharmacie TEMIME, tél. 27.11, samedi après-midi. Pharmacie BENSARD, téléph. 22.55, demain dimanche.

**PAROISSE SAINT-CHARLES.** — Dimanche 9 septembre, 16<sup>e</sup> après la Pentecôte. Evangile de l'humilité. Messes à 6 h., 7 h., 9 h., 10 h. 30.

**Madame DUPUIS**  
**PROFESSEUR DE PIANO**  
reprend ses cours et leçons particulières à partir du 1<sup>er</sup> octobre  
rue Raymond-Poincaré, villa Martin

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE.** — Comité de Blida. — Des élections en vue de la constitution du conseil d'administration du comité local de la Croix-Rouge, à Blida, prévu par les nouveaux règlements, auront lieu au siège du comité, rue François-Auguste, le dimanche 30 septembre courant.

Prendront part à ces élections tous les membres de la Croix-Rouge, adhérents, donateurs et bienfaiteurs, inscrits au 15 septembre 1945 et à jour de leur cotisation.

D'ores et déjà, les personnes de la ville, hommes ou femmes, désirant faire partie de ce conseil d'administration, composé de 15 membres, devront en faire la déclaration au siège du comité, rue François-Auguste.

Ces déclarations seront reçues les mercredis et vendredis, jours de permanence, de 16 heures à 18 heures.

Le délai extrême pour les déclarations de candidatures est fixé au 15 septembre et la liste des candidats sera affichée à la permanence.

Le vote pourra avoir lieu par correspondance, sous double enveloppe, la première contenant le bulletin de vote, la seconde contenant la première enveloppe et portant le nom et la signature du votant.

La vice-présidente : A. GRUCKER.  
Dons. — Ilac Georges, de Bouinan, hospitalisé à Ducros, 500 fr. ; un anonyme, 600 fr. ; Mme Dectero, 150 fr. ; un anonyme, 26 fr.

**Distribution de la semaine dans les hôpitaux.** — 725 paquets cigarettes ; 725 plaques chocolat ; 250 kilos pêches ; 20 boîtes ananas.

**Aux militaires hospitalisés au Centre psychiatrique de Joinville :** 50 paquets cigarettes ; 50 plaques chocolat ; 1 panier pêches.

**MEUBLES - CADEAUX - JOUETS**  
R. CASSIGNAC, 10, rue Sadi.

**PARTI SOCIALISTE S.F.I.O. (section de Blida).** — Réunion de la Commission exécutive le **lundi 10 septembre**, à 19 h. précises, au local habituel, salle Eberhart, rue Albert-1<sup>er</sup>.

**Ordre du jour :** Compte rendu des délégués au Congrès fédéral des 2 et 3 septembre ; Elections cantonales du 23 septembre 1945.

— **Assemblée générale de la section**, le **mardi 11 septembre 1945**, à 19 h. précises, au local.

**Ordre du jour :** Compte rendu du Congrès fédéral des 2 et 3 septembre ; Elections cantonales et législatives ; Questions diverses.

En raison de l'urgence du problème électoral, présence absolument indispensable.

**Assurez-vous à la**  
**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

la plus ancienne des Compagnies Françaises  
**André BAGUR, 4, rue Tirman, BLIDAH**  
Télé : 23.52 et 26.38

**CENTRE D'ACCUEIL FRANCO-ALLIE.** — Dons aux œuvres sociales de la ville. — Cantine scolaire : 50.000 fr. ; Service social de l'air : 20.000 fr. ; Œuvres sociales de la Garnison : 30.000 fr. ; Œuvres sociales 13<sup>e</sup> B.T. : 20.000 fr.

**ŒUVRE DE SOLIDARITE DE GUERRE DES CHEMINOTS.** — Madame AUDRAN, présidente de l'Œuvre, informe le personnel des Chemins de fer et les personnes s'intéressant à l'Œuvre, que la réouverture de la permanence aura lieu le mercredi 12 septembre. A partir de cette date, la permanence fonctionnera tous les mercredis, de 15 h. à 17 h., au local habituel, 19, avenue Amand-Le-Goff.

**AVIS AUX MARAICHERS.** — Les maraichers de la région de Blida, désireux de recevoir de la pomme de terre de semence d'importation, sont priés de se faire inscrire d'urgence au siège du Syndicat : 16, boulevard Beauprêtre, à Blida. Dernier délai : 15 septembre.

**NOUVELLES CARTES D'ALCOOL**  
Faites-vous inscrire :  
**Alimentation générale RUIPEYROU**  
Rue R.-Poincaré, Blida.

**AU PROFIT D'ORADOUR-SUR-GLANES.** Bais de bienfaisance, organisés par le Groupement Artistique Blidéen.

**Samedi 8 septembre 1945**, dans la salle et les jardins des Amis Réunis, à 21 h., 30, bal.

**Dimanche 9 septembre**, en matinée, à 17 h. 30, aux Halles aux Légumes, sauterie. A 21 h. 30, grand bal.

Orchestre Jazz « The Serenaders And Swing », avec ARRAVIT, du Groupement Artistique Blidéen.

Une Police spéciale assurera l'ordre.  
Entrée : bal, cavaliers, 20 fr. ; cavalières : 15 fr.

Buvette - Pâtisserie.

**ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE (Comité de Blida).** — Réunion générale mardi 11 septembre, à 18 h. 30, salle du Carillon, café Glacier. Présence indispensable.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau. Prisonniers désirant se rendre fêtes de Mouzaïville, rendez-vous samedi 8 septembre, à 20 h. 30, devant l'Empire.

**ENTRAÏDE FRANÇAISE.** — Souscriptions pour la Journée de la Victoire :

Total des listes antérieures.....	149.953
Oukaci frères.....	3.000
Bénichou Maklouf, place Randon.....	300
Guétouani Touami.....	300
<b>Total.....</b>	<b>153.553</b>

## CARNET

**NAISSANCE.** — Une mignonne fillette, JACQUELINE-MARIE-THÉRÈSE, est née au foyer de Madame et du Capitaine JONCOUX, que les milieux sportifs blidéens connaissent bien.

Nous souhaitons longue vie à la nouveauté et présentons nos meilleurs compliments aux heureux parents.

## Remerciements et Avis de Messe

Le Capitaine BIDORINI Henri, du 1<sup>er</sup> R.T.A., ses frères et sœur, et leur nombreuse famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes, le 1<sup>er</sup> Régiment de Tirailleurs Algériens, le C.O.A. 10 et particulièrement le Colonel commandant le 1<sup>er</sup> R.T.A., de toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de leur chère et regrettée :

**Madame Veuve Pierre BIDORINI**  
née Agathe MERCADAL

et les assurent de leur vive gratitude.  
Une messe sera dite pour le repos de son âme, le vendredi 14 septembre, à 8 heures, en l'Eglise Saint-Charles de Blida.

M. Jean Pico prévient parents et amis qu'une messe sera célébrée pour le repos de l'âme de

**Madame Jean PICO**  
née Vincenta BORJA  
en l'église St-Charles de Blida, le jeudi 13 septembre 1945, à 8 heures.

**ETAT CIVIL** du 29 août au 5 septembre 1945. — Naissances. — Jacqueline-Marie-Rose Sylvestre ; Alain-Louis Roussinaud ; Jacqueline-Marie-Thérèse Joncoux ; Jacqueline-Antoinette-Séraphine Ortéga. Publications de mariage. — Mardochée-Isaac-Henri El-Bhar et Paulette Messaouda Ben-Ichou ; Henri Borge et Georgette de la Ascunon. Mariage célébré. — Camille-Jean Izard et Andréa Ségué.

Décès. — Castillo Antoine, 46 ans ; Pérès Clotilde-Victoire, 4 mois ; Damande Hermine, 60 ans ; Barber Jeanne-Josette, 8 mois ; Souliat Léon-François, 75 ans.

**BIJOUTERIE J. BONAN**  
12, rue d'Alger  
achète toutes quantités pièces de 10 et 20 fr. démontées argent

## THÉÂTRE MUNICIPAL DE BLIDA

Michèle ASTRÉE présente  
DU RIRE, DE LA JEUNESSE, DE L'ESPRIT, dans

### LES JOURS HEUREUX

Comédie en 3 actes, de Claude-André PUGET

avec Simone MAX, Roger ROYER, Charles MALLET, Renée VOLMAY

Irène LAMBERTON, Fernand DORNIER

Samedi, à 21 h. 15 — Dimanche, à 16 heures

## EMPIRE

28 Septembre, en soirée

Une seule représentation de la fameuse farce algérienne

### LA PARODIE DU CID

d'Edmond BRUA

## EMPIRE

Tous les jours, à 18 h. 30 et 21 h. 30  
Matinées, jeudi, samedi, dimanche, à 16 heures

Cette semaine :

Cette semaine : Un film émouvant, des scènes vécues, avec Robert TAYLOR,

Georges MURPHY, dans : **BATAAN**

La semaine prochaine : Gaby MORLAY, Jacques DUMESNIL, dans :

**SERVICE DE NUIT**

## OLYMPIA

Soirée à 21 h. 30. Matinées jeudi, samedi à 18 h. 30  
Dimanche matinée à 17 h. 30. Lundi relâche

Téléphone 27-64

Cette semaine :

**LADY EVE**

La semaine prochaine : BUD ABBOTT, LOU COSTELLO, dans :

**COW-BOY MALGRÉ LUI**

## LE COLISÉE

Cette semaine :

Deanna DURBIN, Joseph COTTEN, Charles WINNINGER, dans :

**LIENS ÉTERNELS (Hers to Hold)**

La semaine prochaine : James CAGNEY, Ann DVORAK, Margaret LINDSAY, dans :

**LES HORS LA LOI**

## LE REX

Matinées à 16 h. 30. Soirées à 21 h. 30

Tous les jours.

Edmond MEYER, propriétaire-directeur

Cette semaine : Basil RATHBONE, Nigel BRUCE et Mary GORDON, dans :

**SHERLOCK HOLMÈS AFFRONTÉ LA MORT**

(Sherlock Holmes Faces Death). Puissant film policier. Mystère ! Emotion !

En première partie : Jack HOLT, dans : **AGENT CYCLONE.**

**LA SEMAINE PROCHAINE : Fermeture provisoire pour transformations réparations et désinsectisation**

## PETITES ANNONCES • PETITES ANNONCES •

**PROFESSEUR COLLÈGE, célibataire**  
**CERCHE CHAMBRE MEUBLÉE**  
d'ici octobre. S'adresser bureau du journal.

**CERCHE VILLA A LOUER**  
meublée ou non  
avec salle de bains si possible  
S'adresser au bureau du journal.

**MÉNAGE FONCTIONNAIRE**  
recherche appartement, 1, 2 ou 3 pièces et cuis.  
S'adresser bureau du journal.

**CERCHE IMMEUBLE CENTRAL**  
BLIDA, échangeais cas échéant contre immeuble ALGER.  
S'adresser RAULT, avoué, Blida, 46, rue du Bey.

**CERCHE A LOUER, URGENT**  
**UNE PIÈCE ET CUISINE**  
quartier indifférent.  
SCHAMBILL, dépôt Standard, Blida.

**MÉNAGE FONCTIONNAIRES**  
demande louer VILLA, quatre pièces, jardin, environ école Orangerie.  
DELRIEU, 1, rue Etienne-Dinet.

**Pour le 1<sup>er</sup> octobre, recherchons**  
**PENSION POUR JEUNE FILLE**  
suivant Cours Collège.  
S'adresser Bureau du journal, qui transmettra.

**La Commune de Blida demande**  
**1° UN ARCHITECTE EN CHEF**  
**2° UN ARCHITECTE VOYER**  
**3° UN RÉDACTEUR**  
Ecrire ou se présenter au Maire de la ville, en faisant connaître prétentions. Références et diplômes exigés.

**ON DEMANDE**  
**OUVRIERS ÉLECTRICIENS**  
toutes catégories, pour travaux longue durée, Blida et Boufarik. Références exigées.  
S'adresser Service Electrique, Infrastructure, Base Aérienne, Blida.

**HOPITAL AUXILIAIRE**  
27, avenue Foch, demande  
**1° DENPISIER ou DENPISIERE ;**  
**2° VEILLEUSE DE NUIT ;**  
**3° LAVEUSE.**  
S'adresser à l'Econome.

**M. THIFINAU**  
**MANDATAIRE FRUITS, LEGUMES**  
Halles Centrales de Blida. — Téléph. 27.90  
offre ses services  
à Messieurs les Colons et Maraichers  
qui voudront bien lui faire confiance.

**ACHÈTERAIS LAMPE A PÉTROLE**  
avec verre et mèche  
Faire offre 22, rue du Marabout.

**A VENDRE : un vélo-moteur ; une moto**  
Saroléa, 5 ch., parfait état ; poste de T.S.F. ;  
appareil photographique portatif ; une malle ;  
bicyclettes homme et fillette.  
S'adresser 1, rue Carnot, Blida.

**A VENDRE LANDAU très bon état**  
SIMON, 13, rue Randon.  
(Voir suite page 4)

**Cabinet Georges BOUTIGNY**  
Contentieux Nord-Africain  
6, rue Ménerville, Alger

**VENTE**  
**d'un fonds de commerce**  
**DEUXIEME AVIS**

Par acte, sous seings privés, en date à Alger du 20 août 1945, enregistré à Blida, le même jour, 1945, vol. 117, f° 6, case 52, aux droits perçus par M. le Receveur de l'enregistrement :  
1° M. CAZEAUX Baptiste père, propriétaire, demeurant à Mouzaïville ;  
2° M. CAZEAUX Baptiste-Albert, propriétaire, demeurant à Mouzaïville ;  
3° Et M. CAZEAUX Marcel, propriétaire, demeurant également à Mouzaïville.  
Ont vendu à M. STRALLEN Marcel-Félix-Georges-Edouard, mécanicien, demeurant à Mouzaïville, **UN FONDS DE COMMERCE DE DEBIT DE BOISSONS** connu sous le nom de « CAFE DES ARTS ET METIERS », exploité à Mouzaïville et situé Grande Rue du Village, la dite vente a eu lieu aux prix, charges et conditions indiqués au dit acte.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les quarante jours de la présente insertion et seront reçues chez M. Georges BOUTIGNY, Contentieux Nord-Africain, demeurant à Alger, n° 6, rue Ménerville.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, à la date du 25-8-45. Les insertions aux journaux officiels ont paru dans les délais légaux.  
Pour deuxième insertion,  
Signé : G. BOUTIGNY.

**Étude**  
**de M<sup>e</sup> BONNET Raymond**  
Licencié en Droit, notaire à Blida

**Vente de fonds de commerce**  
**PREMIERE INSERTION**

Suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> BONNET, notaire à Blida, le 23 août 1945, enregistré à Blida A.C., le 30 du même mois, volume 232, folio 68, n° 409, M. TIDAFI Abdelkader ben Ameur, commerçant à Bourkika, y demeurant, a vendu à 1° M. KELFAOUI Ali ben Mahieddine ; 2° Et M. GUIDI Ramdane ben Akli, tous deux commerçants, demeurant à El-Affroun, acquéreurs dans la proportion de moitié indivise pour chacun d'eux.

**UN FONDS DE COMMERCE A USAGE D'ÉPICERIE ET MERCE-RIE**, sans dénomination connue, exploité à Bourkika, dans partie d'un immeuble appartenant à M. AUPECLE et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail verbal de locaux où est exploité le dit fonds de commerce et les différents objets mobiliers et matériel servant à son exploitation.  
Cette vente a eu lieu sous les

charges et conditions et moyennant un prix exprimés au dit acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les quarante jours qui suivront la seconde insertion du présent avis, à Bourkika, au siège du fonds vendu, aux mains des acquéreurs, domicile élu à cet effet par les parties.

Pour première insertion,  
Signé : BONNET.

**Étude de M<sup>e</sup> Édouard-Albert VERBECK**  
Notaire à Blida

**ENTREPRISE BLIDÉENNE**

**DE TRANSPORTS**

**NOMINATION DE GERANT.**

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Édouard-Albert VERBECK, notaire à Blida, le 5 septembre 1945, enregistré à Blida (A.C.) le lendemain, les associés de la Société à responsabilité limitée **ENTREPRISE BLIDÉENNE DE TRANSPORTS**, dont le siège social est à Blida, 74, Avenue Amand-Le-Goff, ont nommé M. Daniel CARDINALE, camionneur, demeurant à Blida, l'un des associés, comme gérant de la dite Société, pour une durée de cinq ans à compter du cinq septembre mil neuf cent quarante-cinq.

Deux expéditions du dit acte ont été déposées au Greffe du Tribunal Civil de Blida, exerçant la juridiction commerciale, le 6 septembre 1945.

Pour extrait et mention :  
Signé : VERBECK.

**PETITES ANNONCES**

(Suite de la page 3)

**SUIS ACHETEUR MOTO 175 ou 250**  
en très bon état

Offrir par lettre avec caractéristiques, n° et prix, à Paul JANER, AIA, Service moteurs, à Blida.

**AUTOMOBILES. - Serais acheteur**  
Conduite intérieure ou cabriolet 4 places, de préférence Citroën traction avant ou Matford 21 C.V. AL 15 ou 16, parfait état, ainsi que Juvaquatre 6 C.V., même accidentée.  
Ecrire Bière "La Gauloise", avenue Le-Goff, Blida. Tél. 20.55.

**A VENDRE PIANO ELKÉ**  
ET DIVERS

S'adresser Mme PACTUS, cité Combredet, maison Chenu, de 14 h. à 17 h.

**A VENDRE UN LIT D'ENFANT**  
**UNE POUSSETTE, UNE CHAISE**  
le tout bon état.

S'adresser TERRONI, 3, rue de Tonnac, de midi à 2 heures et à partir de 18 heures.

**A VENDRE**  
**SELLE CAVALERIE COMPLÈTE**

S'adresser MOUAS, Gendarmerie, Blida.

**A VENDRE VÉLO COURSE**  
état neuf.

PUJOLLE, Etablissements Vve Cote, rue Lamy.

**A VENDRE VOITURE D'ENFANT**  
aérodynamique, très bon état.

S'adresser SELAM, 6, rue des Coulouglis.

**A VENDRE**  
**SALLE A MANGER** complète, 10 pièces, CHAMBRE A COUCHER, GARDE-ROBE, LIT anglais, BUFFET cuisine avec garde-manger, CUISINIÈRE occasion, CHAISES, TABLE, 2 LANDAUS, 2 POUSSETTES et divers objets.  
S'adresser chez Mme VALLOT, cité Dussaux, route Montpensier, Blida.

**A VENDRE**  
**UN LIT deux places avec sommier, COM-MODE, FAUTEUIL cuir, TRANSATLANTIQUE, TABLE, CHAISES, TAPIS fibre végétale, LESSI-VEUSE, BASSINES, CORBEILLE à linge, etc.**  
S'adresser bureau du journal.

**A VENDRE SALLE A MANGER**  
(noyer)

S'adresser villa Juliette, rue Raymond-Poincaré, de 13 h. 30 à 14 h. 30.

**A VENDRE CHAISE D'ENFANT**  
transformable, très bon état.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**CHAMBRE A COUCHER, BIBLIOTHEQUE, LITS, SOMMIER, BUFFET, SALLE A MANGER, TABLES, GLACES, CHAISES, RE-CHAUD A GAZ.**

S'adresser : BARDOU, Gendarmerie, Blida.

**A VENDRE, cause départ**  
**CHAUSSURES** dain noir, neuves, point. 40 ; **UNE MONTRE-BRACELET**, métal argenté ; **UNE VESTE** tailleur noire, neuve, lainage avant guerre.

S'adresser Gérante Hôtel de la Paix.

**A VENDRE**  
**Grand LIT enfant, neuf, CHAISE pliante, POUSSETTE, MACHINE A COUDRE, TABLES, CHAISES, SOMMIER, FAUTEUIL, MEUBLES et OBJETS DIVERS.**

PAINGANAUD, avenue Victor-Hugo.

**BUREAU DE COURTAGE ARLANDIS**  
11, rue Péllissier, BLIDA (Téléphone : 27-13)  
**VENTES ET ACHATS**  
Immeubles, propriétés, villas, terrains, fonds de commerce  
Placements de capitaux, gérance d'immeubles  
**ASSURANCES TOUTS RISQUES**

**T.S.F. Dépannages rapides**  
AGUILERA Jean, T.S.F., rue Paul-Déroulède, (immeuble Pinto), BLIDA.

**Cabinet d'Affaires Georges FAURE**  
1, rue Carnot, Blida, Téléphone 21-68

**IMMEUBLES**  
Vente et achat de :  
PROPRIETES  
IMMEUBLES  
VILLAS  
TERRAINS

**FONDS DE COMMERCE**  
VENTE ET ACHAT  
DE TOUTS FONDS DE COMMERCE  
CHREA

**Vente, achat et location de chalets**  
Souscription Bons du Trésor

**A VENDRE** : cité Bensimon, 2 villas contiguës, une des 3 p., cuis., toilette, buanderie, garage, l'autre 2 pièces, cuisine, plus petite pièce pouvant servir de cabinet de toilette, w.-c., tout-à-l'égout, eau, g., é., attenants aux villas un lot de terrain clôturé de 650 m<sup>2</sup>.  
Avenue Maginot : un immeuble, comprenant au rez-de-chaussée, 2 pièces, cuisine, courrette, w.-c., buanderie, e., g., é., plus un local avec w.-c., e., g., é. ; au 1<sup>er</sup> étage, 5 pièces, 2 cuisines, salle de bains installée, buanderie, terrasse, w.-c., e., g., é.

Cité Gréco : un immeuble de 6 appartements, avec garage. Cité Dourel : une belle villa, libre un mois après la vente. Cité Gauthier : un immeuble de 2 petits appartements, avec grand jardin fruitier. Boulevard Beauprétre : un immeuble de 2 appartements.

**Étude**  
**de M<sup>e</sup> Pierre GRANGER**  
Avoué près le Tribunal Civil de Blida, y demeurant, 23, rue Carnot, 23.

**Licitation Consorts**  
**Kerdjadj-Saboundji**

**VENTE**  
aux enchères publiques  
sur licitation, au plus offrant  
et dernier enchérisseur  
à l'extinction des feux  
en un lot unique, d'une

**PETITE MAISON**  
**MAURESQUE**

située à BLIDA, quartier des Ouled-Sultan, rue V, où elle porte le n° 8, plus amplement désignée ci-après. L'adjudication aura lieu le MERCREDI DIX OCTOBRE MIL NEUF CENT QUARANTE-CINQ, à 8 h. 30 du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Blida, au Palais de Justice de la dite ville, sis rue Guynemer.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu et en exécution :  
D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Civil de Blida, le 25 avril 1945, enregistré, signifié et devenu définitif.

Et aux requête, poursuite et diligence de :  
M. KERDJADJ Salah ben Mohamed, propriétaire, demeurant à Blida, route Président Poincaré, agissant en qualité d'héritier pour partie de sa femme, la dame SABOUNDJI Fatma-Zohra, en son vivant propriétaire, demeurant à Blida.

Pour lequel domicile est élu à Blida, 23, rue Carnot, en l'étude de M<sup>e</sup> Pierre GRANGER, avoué près le Tribunal Civil de ladite ville, qui est constitué et continuera d'occuper pour lui sur les présentes poursuites de vente sur licitation et leurs suites.

Et en présence ou eux dûment appelés de :  
1<sup>o</sup> M. le Cadi de la Mahakma du canton nord d'Alger, pris comme tuteur légal, aux termes du droit musulman, du mineur SABOUNDJI Nourredine, né le 19 mars 1935, demeurant avec sa mère, la dame veuve SABOUNDJI, née KHOU-MIRI Kheira bent Mustapha, 3, rue Bizet, à Alger.

Co-licitant, sans avoué constitué.  
2<sup>o</sup> Mme KHOU-MIRI Kheira bent Mustapha, veuve S A B O U N D J I Mokhtar, demeurant à Alger, 3, rue Bizet.

3<sup>o</sup> M. ZEMIRI Mustapha, gardien du cimetière d'El-Kettar, demeurant à Alger.  
4<sup>o</sup> Mme KOUDJABACHI Aicha, épouse de M. KOUTABLI Boualem, demeurant à Alger-Belcourt, 39, rue de la Carrière.

5<sup>o</sup> Mme KOUDJABACHI Zoubida, épouse de M. ABDERRAHMANE, demeurant chez M. Hadj Omar, propriétaire à Blida, route de Dalmatie, 1<sup>re</sup> impasse.  
6<sup>o</sup> Mme KHOUDJABACHI Fatma-Zohra, veuve de BOUCHELAGHEM Mohamed, demeurant à Blida, route Zaouia.

Co-licitants, ayant M<sup>e</sup> Pierre GRANGER pour avoué constitué.  
7<sup>o</sup> M. BOUDJAKDJI Kaddour ben Abdelkader, brodeur, demeurant à Blida, 24, rue Yusuf.

Co-licitant, ayant M<sup>e</sup> RAULT, suppléé par M. ESPY, pour avoué. Il sera, aux jour, lieu et heure susindiqués, procédé à la vente, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en un seul lot, de l'immeuble dont la désignation suit :

**(DESIGNATION**  
**DE L'IMMEUBLE A VENDRE)**  
**UNE PETITE MAISON**  
**MAURESQUE**  
située à Blida, quartier des Ouled Sultan, rue V, où elle porte le n° 8, ladite maison construite en pisé, élevée sur terre-plein d'un simple rez-de-chaussée, d'une pièce et une cuisine et cabinets d'aisances et couverte en tuiles, avec cour intérieure. Ensemble le terrain sur lequel les constructions sont édifiées. Cet immeuble occupe une superficie de cinquante mètres carrés environ, figurant au plan cadastral de la commune de Blida sous partie du lot n° 944, de la section C, dite d'Ain-Térafl. Il est limité : à l'est, par la rue V ; au sud, par la dame Bellaisab Fatma, et à l'ouest et au nord, par la dame Bencherchali Chérifa. Ainsi, au surplus, que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, appartenances et dépendances, le tout sans aucune exception ni réserve.

**MISE A PRIX**  
Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de **TRENTE MILLE FRANCS**.  
**30.000 fr.**  
Frais de poursuite de vente, droits fixe et proportionnel en sus.  
**BAISSE DE MISE A PRIX**  
Dans le cas où la mise à prix ci-dessus fixée ne serait pas couverte, elle pourra être baissée séance tenante, et sans autres formalités, jusqu'à ce qu'une enchère se produise.

**AVIS TRES IMPORTANT**  
Conformément aux dispositions de

la loi du 16 novembre 1940, rendue applicable à l'Algérie par décret du 20 mai 1941, seules pourront enchérir et se rendre adjudicataires les personnes qui auront obtenu du Préfet du département d'Alger l'autorisation prescrite par ladite loi. Cette autorisation doit être sollicitée quinze jours au moins avant la vente.

Pour extrait,  
Signé : P. GRANGER.  
NOTA. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de M<sup>e</sup> Pierre GRANGER, avoué poursuivant à Blida, 23, rue Carnot, lequel, comme tous les autres avoués exerçant près le même Tribunal, pourra enchérir pour toutes personnes solvables munies de l'autorisation préfectorale ci-dessus visée. Le cahier des charges peut être consulté au Greffe du Tribunal Civil de Blida, où il est déposé.

**Étude**  
**de M<sup>e</sup> BONNET Raymond**  
Licencié en Droit, notaire à Blida

**Vente de fonds de commerce**  
**PREMIERE INSERTION**

Suivant acte reçu sous conditions suspensives par M<sup>e</sup> BONNET, notaire à Blida, le 13 août 1945, enregistré à Blida A.C., le lendemain, volume 232 bis, folio 62, n° 380, M. PEYRET René-Isidore, commerçant, domicilié à Mouzaïville, a vendu, sous toutes les garanties de droit, et sous les conditions suspensives des autorisations préfectorales à obtenir conformément à la loi, à M. BANCHEREAU (Roger-René), cultivateur, demeurant à Hammam-Righa,

**UN FONDS DE COMMERCE A USAGE DE CAFE ET DEBIT DE BOISSONS, HOTEL ET RESTAURANT**, connu sous la dénomination de « CAFE DE LA TREILLE », exploité par M. PEYRET, à Mouzaïville, route Nationale, dans un grand immeuble appartenant à M. MATTE Théodore, propriétaire, demeurant au dit lieu.

Ensemble tous les éléments attachés au dit fonds et comprenant :  
1<sup>o</sup> L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.  
2<sup>o</sup> Les différents objets mobiliers et matériel servant à son exploitation.

3<sup>o</sup> Le droit au bénéfice de la licence accordée à M. PEYRET, vendeur, suivant arrêté préfectoral en date du 13 juin 1942, n° 10.  
« Indication faite que M. BANCHEREAU a été depuis autorisé à se substituer à M. PEYRET dans l'exploitation dudit fonds suivant arrêté préfectoral en date à Alger du 23 août 1945 ».

4<sup>o</sup> Et le droit au bail des lieux dans lesquels s'exploite le fonds de commerce dont s'agit résultant d'un acte s.s.p., en date à Mouzaïville du 1<sup>er</sup> juillet 1944, enregistré à Blida A.C., le 5 août suivant, volume 117, folio 43, n° 429.

Cette vente a eu lieu sous les charges et conditions et moyennant un prix exprimés au dit acte. Les oppositions, s'il y a lieu, devront être formulées conformément à la loi, dans les quarante jours qui suivront la seconde insertion du présent avis, à Blida, aux mains de M<sup>e</sup> BONNET, notaire en cette ville, domicile élu par les parties à cet effet.

Pour première insertion,  
Signé : BONNET.

**Étude**  
**de M<sup>e</sup> Paul CASANOVA**  
Avoué à Blida

**EXTRAIT**  
**d'un jugement de divorce**

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Blida, en date du 28 juin 1944, enregistré, signifié et devenu définitif.  
ENTRE : M. CHEKROUN David, coiffeur, demeurant à Blida, rue d'Alger, n° 27.

D'UNE PART,  
Er : Mme Madeleine GUIGNE, coiffeuse, demeurant à Alger, 9, avenue de la Bouzaréah.  
D'AUTRE PART,  
Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux CHEKROUN-GUIGNE aux torts et griefs de la femme et que M<sup>e</sup> VERBECK, notaire à Blida, a été commis pour liquider la communauté ayant existé entre les époux.

Pour extrait,  
Signé : P. CASANOVA.

**Étude de M<sup>e</sup> Albert DROZ**  
Notaire à Vialar (Alger)

**Vente de fonds de commerce**  
**PREMIERE INSERTION**

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Albert DROZ, notaire à Vialar, le 23 août 1945, enregistré à Téniet-el-Haâd, le 8 août 1945, folio 102, n° 1056, aux droits de 7720 fr., M. MARAVAL Albert, commerçant, demeurant à Burdeau, a vendu au sieur CHEGMA Slimane ben Mohammed, commerçant, demeurant à Burdeau, **UN FONDS DE COMMERCE D'ALIMENTATION GENERALE** exploité à Burdeau, connu sous le nom d'« EPICERIE COLONIALE ».

Les oppositions devront être faites entre les mains de M<sup>e</sup> DROZ, notaire à Vialar, dans les 40 jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour première insertion,  
(Signé) : DROZ.

**Étude**  
**de M<sup>e</sup> Jacques DAZINIÈRE**  
Successeur de M<sup>e</sup> Gaston RICCI  
Avoué à Blida, rue Péllissier

**EXECUTION DU DECRET-LOI**  
**DU 30 OCTOBRE 1935**  
(art. 158 bis C.P.C.)

**EXTRAIT**  
d'un jugement de défaut rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Blida, le trente mai 1945, enregistré.

A la requête de M. JACQUOT Marie-Joseph-Henri, propriétaire, demeurant à Blida, avenue de la Marne, agissant aux droits et actions de ses débiteurs : 1) BOUAIACHE Mohamed ben Abdelkader ben Mohamed ben Rabah, dénommé ordinairement Mouzai ; 2) les héritiers de BOUAIACHE Hammoud ben Abdelkader ben Mohamed ben Rabah.

A l'encontre de : 1) BOUAIACHE Mohamed ben Abdelkader ben Mohamed ben Rabah, dénommé ordinairement Mouzai, demeurant à Blida ; 2) Dame DAMARDJI Zoubida bent Mokhtar ben Mohamed, veuve de BOUAIACHE Hammoud ben Abdelkader ben Mohamed ben Rabah, demeurant au même lieu ; 3) M. le CADI de Blida, demeurant dite ville, pris en qualité de tuteur légal aux termes du droit musulman du mineur BOUAIACHE Mohamed ben Hammoud ben Abdelkader, enfant mineur de BOUAIACHE Hammoud ben Abdelkader. La dame DAMARDJI Zoubida et le mineur BOUAIACHE Mohamed ben Hammoud, pris en qualité d'héritiers de BOUAIACHE Hammoud ben Abdelkader ; 4) BOUAIACHE Djouda bent Abdelkader ben Mohamed ben Rabah, demeurant au même lieu ; 5) BOUAIACHE Zoubida bent Abdelkader ben Mohamed ben Rabah, demeurant au même lieu ; 6) BOUAIACHE Fatma-Zohra bent Abdelkader ben Mohamed ben Rabah, demeurant au même lieu ; 7) BOUAIACHE Rabah ben Abdelkader ben Mohamed ben Rabah, demeurant au même lieu ; 8) M. le CADI de Blida, pris en qualité de tuteur légal aux termes du droit musulman des mineurs BOUAIACHE Fatma et BOUAIACHE Zouina, enfants de feu BOUAIACHE Abdelkader ben Mohamed ben Rabah. Les susnommés, pris en qualité d'héritiers chacun pour partie de feu BOUAIACHE Abdelkader ben Aïche ben Rabah ben Amar, appelé également BOUAIACHE Abdelkader ben Mohamed ben Rabah.

Aucune opposition ne sera recevable, passé le délai d'un mois, à compter de la date de la présente insertion.

Pour insertion,  
Signé : J. DAZINIÈRE.

**EXECUTION DU DECRET**  
**DU 29 NOVEMBRE 1939**

**Étude**  
**de M<sup>e</sup> Jacques DAZINIÈRE**  
Successeur de M<sup>e</sup> Gaston RICCI  
Avoué à Blida, rue Péllissier

**Licitation BOUZID**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement de défaut rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de Blida, le 17 janvier 1945, enregistré.

Il sera procédé à la requête de LARBI Bouamrane ben Mohamed ben Larbi, demeurant à Affreville, agissant aux droits et actions de son débiteur BOU ZID Mohamed. Ayant M<sup>e</sup> Jacques DAZINIÈRE pour avoué constitué.

A l'encontre de : 1) BOUZID Mohamed ben Mohamed, demeurant à Affreville ; 2) Dame BOU-RAHLA Yagout Meraiha, demeurant à Affreville, prise en qualité d'héritière de la dame MELLAKI Fatma bent Mohamed, sa fille, décédée, en son vivant demeurant à Affreville.

A l'audience des criées du Tribunal Civil de Blida, qui sera ultérieurement fixée et annoncée conformément à la loi, à la vente aux enchères publiques, sur licitation, d'une **PARCELLE DE TERRE** sise à Affreville, de 300 m<sup>2</sup> 51 dm<sup>2</sup> faisant partie d'une parcelle portant le n° 69 du plan du service topographique correspondant aux lots 697 et 697 bis du plan cadastral, sur laquelle une construction de deux pièces, sur la mise à prix de DIX MILLE FRANCS,

**10.000 fr.**  
frais et droits en sus.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance sur requête de M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance de Blida, en date du 4 septembre 1945, et en conformité du décret du 29 novembre 1939, tendant à la reprise de certains délais suspendus au profit des mobilisés par le décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939.

En vertu de l'article 5 du décret du 29 novembre 1939, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939, et à l'égard duquel il ne serait pas déjà intervenu une ordonnance de levée de la suspension des délais pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension, par simple lettre recommandée, adressée au Greffier du Tribunal Civil de Blida, dans le mois qui suivra la présente insertion.

Pour insertion,  
Signé : J. DAZINIÈRE.

**Étude**  
**de M<sup>e</sup> Paul CASANOVA**  
Avoué à Blida, y demeurant  
1, rue de Gueydon

**EXECUTION DU DECRET-LOI**  
**DU 29 NOVEMBRE 1939**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu d'un commandement expropriatif, valant saisie, de Maître COHEN-SOLAL, huissier à Tizi-Ouzou, en date du vingt-cinq mai mil neuf cent quarante-cinq, enregistré, transcrit au Bureau de la Conservation des Hypothèques de Blida, le douze juin de la même année, vol. 130, n° 27.

Il sera procédé à la requête de : M. PINENQ Paul-Marie-Joseph, Conservateur des Hypothèques honoraire, demeurant à Alger, rue Valentin-Haüy, n° 2.

Pour lequel domicile est élu à Blida, en l'étude de Maître Paul CASANOVA, avoué près le Tribunal Civil de Première Instance de la dite ville, y demeurant, 1, rue de Gueydon, qui est constitué et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente sur saisie-réelle et ses suites.

En présence ou eux dûment appelés :  
1<sup>o</sup> M. GERVAIS Julien-Sylvain, propriétaire, demeurant à Tizi-Ouzou, pris tant en son nom personnel que pour l'assistance, l'autorisation et la validité de la procédure à l'égard de son épouse ci-après nommée.

2<sup>o</sup> Mme BREPSON Rolande-Marie-Louise, sans profession, épouse de M. GERVAIS Julien-Sylvain, sus-nommé, qualifié et domicilié avec lequel elle demeure au même lieu. Parties saisies sans avoué constitué.

A l'audience des criées du Tribunal Civil de Blida, qui sera ultérieurement fixée et annoncée conformément à la loi.

A la vente aux enchères publiques, sur saisie réelle, en plusieurs lots, de :  
1<sup>o</sup> UN LOT DE TERRAIN A BATIR sis dans l'intérieur de la ville de Marengo, arrondissement de Blida, département d'Alger, formant l'emplacement de l'ancien bastion nord-ouest du village de Marengo, de la superficie de deux cent dix-neuf mètres carrés environ, portant au plan cadastral de la ville de Marengo le n° 12 du plan de lotissement.

Ensemble les constructions édifiées partie sur ce lot de terrain et le surplus sur partie du terrain qui dépend de l'un des immeubles ci-après désignés, lesquelles constructions seront désignées avec le dit immeuble.

Le lot de terrain est limité : au nord et à l'ouest, par des boulevards, au sud et à l'est, par l'un des immeubles ci-après.  
2<sup>o</sup> UN IMMEUBLE BATI situé également à Marengo, composé de dix-sept chambres, grande salle, vestibule, cour intérieure, deux water-closets, garage. Ensemble le terrain sur lequel ces constructions sont édifiées, d'une contenance de neuf cent quarante-trois mètres carrés environ, formant partie des lots n° 1152 et 1154 du plan cadastral de la dite commune de Marengo.

3<sup>o</sup> UN AUTRE IMMEUBLE BATI, adossé au précédent, composé de huit chambres, cour et puits, ensemble le terrain sur lequel ces constructions sont édifiées, d'une contenance de huit cent quarante-sept mètres carrés environ, faisant partie des lots n° 1152 et 1154 du plan cadastral de cette commune.

Ces deux immeubles sont séparés par un mur, qui est mitoyen dans sa partie qui sépare les constructions de chacun d'eux, et qui appartient exclusivement à l'immeuble compris dans l'article deuxième de la désignation pour toute l'autre partie dudit mur séparant ces deux immeubles dans le terrain non bâti.

Ces deux immeubles sont limités dans leur ensemble :  
Vers le nord, par le Boulevard Nord ; vers le sud, par M. DUC et les héritiers MAGNE ; vers l'est, par une maison indigène ; et vers l'ouest, partie par le Boulevard et partie par le lot n° 1153 bis.

Tels que les dits immeubles existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, appartenances et dépendances, ensemble toutes augmentations et améliorations qui pourraient y être apportées par la suite, ainsi que tous immeubles par destination qui peuvent ou pourront en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance sur requête de M. le Président du Tribunal Civil de Blida, en date du 31 août 1945, et en conformité du décret du 29 novembre 1939, tendant à la reprise de certains délais suspendus au profit des mobilisés par le décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939.

En vertu de l'article 5 du décret du 29 novembre 1939, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article premier du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1939, et à l'égard duquel il ne serait pas déjà intervenu une ordonnance de levée de la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension, par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal de Blida, dans le mois qui suivra la présente insertion.

Pour insertion,  
Signé : P. CASANOVA.